

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU S.I.V.O.M. « De Fleuve en Vallées »
MAIRIE DE BLAVOZY**

Le 14 avril 2021 à 19 heures 30, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le 7 avril 2021 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Guy CHAPELLE, Président en exercice.**

Nombre de membres en exercice : 12

Présents : Guy CHAPELLE,

Mireille DEFAY, Danièle VALLERY. Françoise GUILLOT, Sabine JOUVHOMME, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON conseillères.

Serge ABOULIN, Thierry SOLEILHAC, Julie UGGERI, Francis CARDOSO, conseillers.

Excusée : Delphine ROUX-CHARRIER a donné son pouvoir à Mireille DEFAY

Secrétaire de séance : Francis CARDOSO

OBJET DE LA DELIBERATION :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 charges générales	106 260,00 €	70 produits et services	363 140,01 €
012 charges de personnel	454 934,00 €	74 dotation participation	136 618,88 €
65 autres charges gest courante	7 430,00 €	013 atténuation charges	7 000,00 €
66 charges financières	900,00 €	002 Excédent reporté	73 384,38 €
67 charges exceptionnelles	100,00 €		
68 dotation amortissement	9 519,27 €		
022 dépenses imprévues	1 000,00 €		
	580 143,27 €		580 143,27 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 déficit investissement	€	001 excédent investissement	11 197,50€
20 immobilisations incorporelles	0 €	1068 affectation résultat	13 344,71 €
21 immobilisations corporelles	30 000,00 €	10222 FCTVA	1 600,00 €
RAR 2020	5 661,48 €	021 transfert de la SF	
020 dépenses imprévues	0 €	040 dotation amortissements	9 519,27 €
TOTAL	65 661,48 €		65 661,48 €
TOTAL GENERAL	605 804,75 €		645 804,75 €

Il est approuvé à l'unanimité

Pour extrait et conforme,

Le Président

Guy CHAPELLE

SIVOM
"DE FLEUVE EN VALLÉES"
MAIRIE
43700 BLAVOZY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Sommaire :

- 1/ le cadre général du budget
- 2/ la section de fonctionnement
- 3/ la section d'investissement
- 1/ Le cadre général du budget**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOM « De Fleuve en Vallées » ; elle est disponible sur le site internet des centres de loisirs.

Le budget primitif (BP) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le BP constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 14 avril 2021 par le Conseil du Comité Syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général du SIVOM aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté en Conseil du Comité Syndical le 03 mars 2021. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De mobiliser des subventions et financements auprès des partenaires, des services de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du SIVOM. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à répondre aux besoins en matériel bureautique, mobiliers, et en matériels informatique, étant donné que les communes assurent l'avenir des locaux dont elles sont propriétaires.

2/ La section de fonctionnement

a/ Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du SIVOM.

Pour le SIVOM « De Fleuve en Vallées », les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Activités Extrascolaires sur les temps de vacances et Activités Périscolaires sur les temps d'école), aux participations des communes, des familles, aux dotations versées par la CAF, la MSA, le Conseil Départemental et les organismes de l'Etat...

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel du SIVOM, les achats de fournitures, les prestations de service effectuées...

Les charges de personnel représentent 77,98% des dépenses de fonctionnement du SIVOM.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent **580 143,27** euros.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent **580 143,27** euros

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

DCS 007-2021

Il existe trois principaux types de recettes pour le SIVOM :

- Les participations des communes : **288 140 €**
- Les diverses dotations, subventions : **130 900 €**
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : **75 000 €**

b/ Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	106 260,00€	Produits et services	363 140,01 €
Dépenses de personnel	454 934,00€	Dotation et participations	136 618,88 €
Autres dépenses de gestion courante	7 430,00€	Atténuation des charges	7 000,00€
Dépenses financières	900,00€		
Dépenses imprévues	1 000,00€		
Dépenses exceptionnelles	100,00€		
Total dépenses réelles		Total recettes réelles	
Dotations aux amortissements	9 519,27€	Excédent brut reporté 002	73 384,38€
TOTAL GENERAL	580 143,27€	TOTAL GENERAL	580 143,27€

3/ La section d'investissement :

a/ Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux seuls projets du SIVOM à moyen terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SIVOM « De Fleuve en Vallées » regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'outils informatiques
- En recettes : le résultat cumulé des années précédentes, le remboursement de la TVA sur les acquisitions en investissement et les subventions.

b/ Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit investissement		Excédent investissement	11 197,50 €
Investissements	30 000,00 €	FCTVA	1 600,00 €
Avance remboursable	30 000,00 €	Affectation du résultat	13 344,71
Dépenses imprévues		Dotation amortissements	9 519,27 €
Reste à réaliser	5 661,48 €	Avance remboursable	30 000,00 €
TOTAL GENERAL	65 661,48 €	TOTAL GENERAL	65 661,48 €

c/ Principaux ratios par rapport à la population

Population au 01/01/2021 : Blavozy 1720 habitants et St Germain Laprade 3735 habitants

Total SIVOM : 5455 habitants

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 107,4 € / habitant

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

DCS 007-2021

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9, L5721-6 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Blavozy, le 14/04/2021

Le Président,
Guy CHAPELLE



SIVOM
"DE FLEUVE EN VALLÉES"
MAIRIE
43700 BLAVOZY